



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 20 JUIN 2022

Présent(e)s :

Claude EERDEKENS, Bourgmestre
Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise-LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Echevins
Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha François, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN, Eddy SARTORI, Conseillers communaux
Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : Philippe RASQUIN

7.2. OBJET : IGRETEC - Assemblée générale ordinaire du 28 juin 2022 - Mandats de vote

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu les articles L1122-20, L1122-26 § 1^{er}, L1122-30, L1523-12 § 1^{er} et § 1/1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) ;

Vu sa décision du 23 novembre 2020 de s'affilier à la S.C.R.L. IGRETEC, Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'études techniques et économiques, sise à CHARLEROI, boulevard Mayence, n°1/1, et de souscrire et libérer une part de type "A1 communes" au prix de 6,20 euros ;

Vu sa délibération du 21 juin 2021 portant désignation des représentants de la Ville d'ANDENNE aux assemblées générales d'IGRETEC pour le reste de la mandature 2018-2024, à savoir en l'occurrence MM. Françoise LEONARD, Echevine, Sandrine CRUSPIN, Christine BODART, Gwendoline WILLIQUET et Etienne SERMON, Conseillers communaux ;

Vu le courrier du 25 mai 2022 d'IGRETEC annonçant la tenue d'une assemblée générale ordinaire de l'intercommunale le mardi 28 juin 2022, à 17h30, en ses locaux ;

Vu l'ordre du jour de l'assemblée générale, lequel est établi comme suit :

1. Affiliations/Administrateurs ;
2. Comptes annuels statutaires arrêtés au 31/12/2021 – Comptes annuels consolidés arrêtés au 31/12/2021 - Rapport de gestion du Conseil d'administration - Rapport du Collège des Contrôleurs aux Comptes – Rapport spécifique du Conseil d'administration sur les prises de participation ;
3. Approbation des comptes annuels statutaires arrêtés au 31/12/2021 ;
4. Approbation du rapport du Conseil d'administration au sens de l'article L6421-1 du CDLD ;
5. Décharge à donner aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2021 ;
6. Décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2021 ;

7. Désignation d'un réviseur pour 3 ans ;

Vu la documentation relative à ces points ;

Sur la proposition du Collège communal,

ARRETE A L'UNANIMITE

Article 1^{er}

Un mandat de vote est donné aux représentants prédésignés pour chacun des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2022 :

Point 1 : Affiliations/Administrateurs

Résultat du vote : 24 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 2 : Comptes annuels statutaires arrêtés au 31/12/2021 – Comptes annuels consolidés arrêtés au 31/12/2021 - Rapport de gestion du Conseil d'administration - Rapport du Collège des Contrôleurs aux Comptes – Rapport spécifique du Conseil d'administration sur les prises de participation

Résultat du vote : 24 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 3 : Approbation des comptes annuels statutaires arrêtés au 31/12/2021

Résultat du vote : 24 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 4 : Approbation du rapport du Conseil d'administration au sens de l'article L6421-1 du CDLD

Résultat du vote : 24 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 5 : Décharge à donner aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2021

Résultat du vote : 24 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 6 : Décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2021

Résultat du vote : 24 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 7 : Désignation d'un réviseur pour 3 ans

Résultat du vote : 24 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Article 2

Ce vote est valable pour l'assemblée générale ordinaire programmée le 28 juin 2022, ainsi que pour toute autre assemblée générale ultérieure, avec le même point à l'ordre du jour, si celle du 28 juin 2022 ne devait pas se trouver en nombre qualifié pour siéger.

Article 3

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à la S.C.R.L. IGRETEC, Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'études techniques et économiques, sise à CHARLEROI, boulevard Mayence, n°1/1, ainsi qu'aux délégués communaux.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

(s) Ronald GOSSIAUX

(s) Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Ronald GOSSIAUX



Claude EERDEKENS